

Arrêté n° 26/652/CM

Désignation de Monsieur Romain Buchaut en tant que Vice-Président au sein du Comité de Gestion du Grand Site Concors Sainte-Victoire

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République;
- Le procès-verbal n° HN-001-19148/26/CM du 7 avril 2026 relatif à l'élection de Monsieur Nicolas Isnard en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération AGRI-002-18673/25/CM du 6 octobre 2025 portant mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire.

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Romain Buchaut est désigné en tant que Vice-Président au sein du Comité de Gestion du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Service de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1 juin 2026

Nicolas ISNARD

Reçu au Contrôle de légalité le 1 juin 2026
Publié le 01 juin 2026